

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2025

Référence
2025_51

Objet de la délibération
Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du BP 2026 de la commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Date de la convocation
24/11/2025

Date d'affichage
24/11/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 1 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne, M. DÉGÉ Christophe, Mme PARODAT Sandra

Absents excusés : M. BARDET Philippe, Mme LEROY Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M. BESSE Gérard

Objet de la délibération : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du BP 2026 de la commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnant la possibilité au conseil municipal d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2026 dans le quart des crédits inscrits au budget 2025 avant le vote du BP 2026

Vu la délibération 2025_19 adoptant le Budget Primitif de la commune

Vu la délibération 2025_29 du 26 mai 2025 adoptant la Décision Modificative n°1 au BP 2025 de la commune

Montants budgétaires 2025

Chapitre 20 : 0 €

Chapitre 21 : 547 519.57 €

Compte 2131 : 135 769.51 €

Compte 2135 : 245 523.06 €

Plafond de dépenses autorisées avant le vote du BP 2026 en plus des restes à réaliser 2025

Chapitre 20 : 0 €

Chapitre 21 : 136 879.89 €

Compte 2131 : 33 942.38 €

Compte 2135 : 61 380.77 €

Considérant la nécessité de continuer à liquider les dépenses engagées en 2025 et de continuer à réaliser le programme d'investissement arrêté par le conseil municipal.

Sur présentation de Monsieur GERMAIN Alain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits budgétaires 2025, avant le vote du Budget Primitif 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/12/2025

Le Maire

Alain GERMAIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>